

Département de TRADUCTION
Master : Arabe – Français - Arabe

Objectifs

La traduction est une activité omniprésente de nos jours, son rôle ne cesse de s'accroître et il ne se limite pas uniquement à l'élimination des barrières linguistiques mais aussi à transmettre les cultures et les civilisations d'une génération à une autre. C'est pourquoi il est plus qu'indispensable d'assurer un enseignement de qualité pour les traducteurs en formation. Parmi les objectifs escomptés à travers le Master Traduction Arabe-Français-Arabe dispensé par notre formation on cite à titre d'exemple :

- La maîtrise des logiciels de la traduction automatique ainsi que les mémoires de traduction.
- La mise en application des différentes stratégies de traduction.
- La formation de traducteurs capables de traduire divers types de documents.
- Elle vise à former des traducteurs spécialisés et des réviseurs bilingues.
- Elle permet d'approfondir la connaissance des méthodes et du processus de la traduction, d'améliorer la qualité d'expression de l'étudiant en français et en arabe.
- Initier les étudiants à différents domaines de spécialisation en traduction (littéraire, administrative et politique, juridique, commerciale, économique, scientifique, technique)



A la fin de cette formation l'étudiant sera capable de traduire différents types de documents (juridique, administratif, historique, économique et littéraire)

- Améliorer les compétences linguistiques de l'étudiant à l'oral comme à l'écrit.
- Maîtriser les différentes stratégies de traduction.
- Acquérir les outils de la recherche documentaire et scientifique.

Potentialités régionales et nationales d'employabilité

- Correcteur et réviseur ;
- Enseignant ou professeur de langues (française ou arabe) ;
- Guide-touristique ;
- Attaché de presse Rédacteur ;
- Traducteur dans les offices de traduction officielle. - Employeurs Agences de publicité ;
- Bureaux privés de traduction ;
- Établissements d'enseignement privé Entreprises étatiques ou privées ;
- Maisons d'édition Médias ;
- Organismes internationaux ;
- Journaux ;
- Direction de l'éducation nationale ;
- Les différents ministères.